

## **APPEL A COMMUNICATIONS**

# **L'animation *contre* le travail social et l'intervention sociale ?**

## **Quelles recompositions des légitimités professionnelles ?**

**Université Paris Est Créteil  
Les 12 et 13 octobre 2017**

Il est aujourd'hui couramment admis qu'il existerait un socle de professions sociales « établies » dont les bases cognitives, les modes d'action et les formations seraient clairement définis par l'État<sup>1</sup>. Cependant, le travail social et, depuis quelques années, l'intervention sociale sont loin de constituer un domaine d'activités stabilisé. S'y trouve un ensemble de pratiques et de métiers distincts, dont les frontières sont souvent floues. Si ces pratiques relèvent globalement d'une volonté d'agir auprès d'individus et de populations aux plans social, éducatif ou culturel, elles concernent, en majeure partie, des personnes et des groupes sociaux considérés en souffrance ou en difficulté.

Dans l'exercice du travail, les relations entre les professionnels concernés sont marquées par des tensions et des concurrences dans leurs rapports aux « publics » dont ils s'occupent, aux pouvoirs administratifs et politiques qui habilitent et financent les structures employeurs ainsi que dans les territoires où ils développent leurs actions. Des frictions entre cultures professionnelles sont également actives au sein même des institutions<sup>2</sup> où elles recouvrent parfois des rivalités genrées, en fonction des origines plutôt féminines ou plutôt masculines des métiers en présence. Ces tensions, repérables entre toutes les professions du social, s'expriment notamment autour de l'animation sociale et socioculturelle (ASSC), dont les caractéristiques l'opposent aux autres professions autant qu'elles l'en rapprochent. L'ASSC serait donc située *contre*<sup>3</sup> les autres secteurs professionnels du travail social et, par extension, *contre* les « nouveaux métiers » de l'intervention sociale.

---

<sup>1</sup> Brève chronologie des reconnaissances des diplômes ; 1932 : assistante de service social ; 1949 : travailleuse familiale ; 1950 : conseillère en économie sociale et familiale ; 1967 : éducateur spécialisé, 1973 : éducatrice de jeunes enfants (ex jardinière d'enfants) ; années 1960/70 : les premiers diplômes de l'animation socioéducative / socioculturelle. Voir Emmanuel Jovelin, Brigitte Bouquet, *Histoire des métiers du social en France*, Paris, Editions des ASH, 2005.

<sup>2</sup> Voir par exemple Michèle Becquemin, *Protection de l'enfance, L'action de l'association Olga Spitzer, 1923-2003*, Ramonville Saint-Agne, Erès, 2003.

<sup>3</sup> La conjonction est prise, ici, dans son double sens : « opposée à » et « adossée à ».

Suivant cette hypothèse, l'objectif du colloque est d'analyser l'évolution des rapports entre l'animation sociale et socioculturelle et les autres professions/métiers<sup>4</sup> du social.

Quelle place occupe aujourd'hui l'ASSC parmi les différents secteurs professionnels (service social, éducation spécialisée, insertion, médiation, soin et autres types d'action...) face à l'acuité que prennent certaines problématiques sociales : appauvrissement des familles et des enfants, nouveaux flux de migrations, vieillissement de la population, difficultés d'intégration des personnes handicapées, absence de perspectives pour les jeunes, durcissement des « climats » dans certaines villes ou banlieues défavorisées ?

Comment les professionnels de l'animation se situent-ils, dans le champ du travail social, par rapport aux orientations des politiques publiques où la « participation », le « pouvoir d'agir », l'« inclusion », l'« autonomie » sont devenus des référentiels largement mobilisés ? Quelles conséquences le glissement des politiques de l'enfance et de la famille vers la « parentalité »<sup>5</sup> a-t-il sur la division des rôles entre les professionnels concernés et sur leurs façons d'agir ? Quels sont les effets des politiques de restriction budgétaire, de la montée en puissance des logiques de marché et de sécurisation de la société sur les professionnels de l'animation et sur leurs liens avec les autres professionnels des secteurs social, socio-éducatif, médico-social, etc. ?

Ces questions seront traitées en tenant compte de la façon dont les professions sociales se sont structurées en France avant d'en examiner les recompositions contemporaines.

### ***Quelle (s) structuration (s) professionnelle (s) ?***

En tant qu'entité, le travail social se définit par « la séparation de choses en tâches qui, pour certaines d'entre elles, tombent dans l'escarcelle du travail social et, pour d'autres, échouent ailleurs »<sup>6</sup>. En France, l'animation sociale et socioculturelle est le dernier secteur à avoir été reconnu par l'Etat durant la période dite « d'âge d'or » des professions sociales. Cette reconnaissance tardive peut-elle expliquer le statut quelque peu « à part » parfois conféré aux professionnels de l'ASSC ? Ou faut-il en chercher la cause du côté des origines, des philosophies d'action initiales ? Ou bien faut-il plutôt examiner les disputes ou tergiversations entre Jeunesse et sports et les Affaires sociales au plan de la reconnaissance institutionnelle ?

Bien évidemment, la perception du travail social et de ses composants professionnels n'est pas indépendante de la façon dont son histoire et « ses histoires » ont été écrites. Nous pouvons faire l'hypothèse que l'écriture de l'histoire des activités professionnelles permet aussi d'asseoir leur visibilité respective ainsi que leur spécificité et donc influe sur leurs rapports de réciprocité. Nous pouvons, en outre, supposer que la division du travail entre les professions est le produit d'une configuration spécifiquement française et que si le travail social existe dans d'autres pays, les modes de structuration des professions, leurs degrés de reconnaissance étatique et leurs interrelations sont différemment composés<sup>7</sup>.

---

<sup>4</sup> Comme Bertrand Ravon et Jacques Ion dans *Les travailleurs sociaux*, Paris, La Découverte (1992), 2012, on ne fera pas de distinction au plan sociologique entre les termes de « métier » et de « profession ».

<sup>5</sup> Michèle Becquemin, « Institutions de protection de l'enfance et dispositifs de parentalité, Etapes et conditions d'un réagencement normatif », in Michèle Becquemin et Christiane Montandon (dir.), *Les institutions à l'épreuve des dispositifs. Les recompositions de l'éducation et de l'intervention sociale*, Rennes, PUR, 2014.

<sup>6</sup> Andrew Abbott, « Les choses des frontières », in Didier Demazière, Morgan Jouvenet (dir.), *Andrew Abbott et l'héritage de l'école de Chicago*, Paris, EHESS, 2016.

<sup>7</sup> Emmanuel Jovelin, *Histoire du travail social en Europe*, Paris, Vuibert, 2008.

La plupart des travaux sur l'ASSC<sup>8</sup> en France révèlent quelques paradoxes enchevêtrés. Comme nous l'avons évoqué plus haut, il est plurisectoriel. Son enracinement dans l'éducation populaire<sup>9</sup> (c'est aussi en partie le cas pour la formation des adultes et l'éducation spécialisée) le situe en contiguïté du champ scolaire qu'il cherche à influencer et dans lequel il est désormais partiellement inclus comme le montre la réforme des rythmes scolaires<sup>10</sup>. Il est également ancré dans les domaines du Sport, des Loisirs et de la Culture suivant une double finalité : il s'adresse aux populations socialement en difficulté, mais aussi à *tout public* (dont celui des classes moyennes et supérieures dans les centres de vacances et les structures de tourisme). A cette distinction s'ajoute celle du grand éventail de diplômes (qui n'existe pas à ce point dans les autres professions). Jeunesse et sports délivre en effet des certifications et diplômes, qui s'étendent du niveau V au niveau III, auxquels il faut ajouter les formations universitaires « carrières sociales option ASSC (III) » avec possibilité de poursuivre en licence (II) et en master (I).

Cependant, au-delà des différences, on sait que des zones d'activités communes existent entre les univers professionnels au niveau des centres sociaux ou de certaines associations, comme la fédération des Pupilles de l'enseignement public (PEP)<sup>11</sup>, ou dans une moindre mesure aux Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation Active (Ceméa) ; ces zones partagées se trouvent dans les domaines de l'action sociale/familiale (désormais axée sur la parentalité), de l'éducation et des loisirs mais elles existent aussi, et depuis longtemps, dans les domaines du médico-social, de l'insertion et de l'accueil des migrants. Comment les rapports entre professions s'y sont-ils exprimés ?

En outre, l'ASSC ne jouit pas toujours d'une bonne image ; parfois, elle n'est pas considérée comme faisant véritablement partie du travail social. Certains professionnels du social estiment, par exemple, que le métier n'est « pas sérieux » et l'assimilent au Bafa (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur), diplôme « non professionnel », par lequel ils sont d'ailleurs souvent passés. Si l'animation est quelquefois déconsidérée par les autres travailleurs sociaux, l'identification des animateurs eux-mêmes au travail social est régulièrement interrogée<sup>12</sup>. Depuis les années 1970, la littérature sur le travail social comme ses statistiques ignorent assez largement l'animation socioculturelle. Ainsi, une publication récente du ministère des Affaires sociales estime le nombre de travailleurs sociaux à 1,2 million en 2011 mais ne prend pas en compte les animateurs<sup>13</sup>. Par ailleurs, malgré l'attention des centres d'études gouver-

<sup>8</sup> Jean-Pierre Augustin, Jean-Claude Gillet, *L'animation professionnelle. Histoire, acteurs, enjeux*, Paris, L'Harmattan, 2000. Jérôme Camus, Francis Lebon, *Regards sociologiques sur l'animation*, Paris, La Documentation française, 2015. Francis Lebon (avec la collaboration d'Emmanuel de Lescure), *Les animateurs socioculturels et de loisirs : morphologie d'un groupe professionnel (1982-2005)*, INJEP, 2007. Jean-Marie Mignon, *Les métiers de l'animation*, Paris, Dunod, 2012.

<sup>9</sup> Francis Lebon, Emmanuel de Lescure, *L'éducation populaire au tournant du 21<sup>e</sup> siècle*, Croquant, 2016. Léa Lima, Sylvie Rouxel, « Education populaire et intervention sociale », *Agora débats / jeunesse*, n° 58, 2011.

<sup>10</sup> Depuis la réforme des rythmes scolaires (2013), l'ASSC est plus que jamais mobilisée pour les activités périscolaires.

<sup>11</sup> Mathias Gardet, *Histoire des PEP, pupilles de l'école publique : Tome 1, La solidarité, une charité laïque ? 1915-1939*, Paris, Beauchesnes, 2008. *T. 2. 1940-1974 A la croisée du plein air et de l'enfance inadaptée*, Paris, Beauchesnes, 2015.

<sup>12</sup> Par exemple, l'emblématique diplôme d'Etat relatif aux fonctions d'animation (DEFA) a été délivré conjointement par le ministère des Affaires sociales et celui de la Jeunesse et des Sports après quelques débats houleux.

<sup>13</sup> DREES, Rémy Marquier, *Etudes et résultats*, septembre 2014, n° 893, « 1,2 million de travailleurs sociaux en 2011 ».

nementaux<sup>14</sup> et l'envergure de certaines enquêtes<sup>15</sup>, les projets actuels de réformes du travail social font apparemment l'impasse sur ce secteur<sup>16</sup> alors que les directions administratives, Cohésion sociale et Jeunesse et sports, autrefois séparées, ont été rassemblées en une seule direction administrative. Comment expliquer dès lors que l'ASSC ne soit pas concernée par les réformes envisagées ?

Sommes-nous en présence de mondes si distincts ? Comment comprendre les éclipses de l'ASSC et ses soudaines mises à l'écart ? En quoi les politiques publiques pèsent-elles sur les définitions des périmètres d'action et sur les répartitions des missions entre secteurs professionnels ?

### ***Vers quelles recompositions des légitimités ?***

L'une des causes actuelles du difficile repérage de l'ASSC pourrait être l'élargissement du périmètre institué du travail social à celui de l'« intervention sociale ». L'éclatement des politiques sociales a en effet contribué à diversifier les champs d'intervention (insertion, médiation, parentalité, politique de la Ville) et le profil des intervenants, des cadres supérieurs aux bénévoles, avec, au centre, une nébuleuse composée de travailleurs sociaux, de nouvelles figures professionnelles diplômées (chefs de projet, agents de développement, etc.), de « petits boulots » (médiateurs, agents d'ambiance, etc.) et des métiers des services à domicile. Les professionnels de la « politique de la Ville », par exemple, se sont imposés sur la base d'un discours managérial et d'une délégitimation du travail social. Pour Numa Murard, « le champ apparaît clairement avec ses inégalités considérables, du haut en bas de l'échelle des ressources matérielles et symboliques, et ses luttes, dont l'objet est la conquête de ces mêmes ressources. »<sup>17</sup> Comment l'ASSC se situe-t-elle dans ce paysage ? Comment y obtient-elle des gages de reconnaissance et lesquels ?

Certaines statistiques montrent que le secteur de l'ASSC est en plein développement, atteignant près de 160 000 professionnels alors que les effectifs d'autres professions, comme celle du service social, qui comprend environ 33 000 emplois<sup>18</sup>, semblent stagner, voire se réduire<sup>19</sup>. Pour l'Insee, les animateurs sont repérés comme des « professions intermédiaires » du travail social depuis 1982 mais que signifie ce classement en termes de contenu d'activité et de reconnaissance professionnelle ?

Les bases multisectorielles de l'animation favorisent-elles son extension actuelle et selon quelles logiques de contractualisation et de temporalité du travail ? L'animation et les animateurs sont effectivement présents, en milieu rural et en milieu urbain, ainsi que dans des contextes institutionnels où ils doivent composer avec le monde du travail social « établi » (assistants sociaux et éducateurs spécialisés notamment). Comme ces derniers, ils s'investissent aussi dans les dispositifs destinés à lutter contre l'échec scolaire et la déscolarisation. Ils sont

---

<sup>14</sup> Par exemple, Inspection générale des Affaires sociales, *L'intervention sociale, un travail de proximité*, Rapport annuel, 2005.

<sup>15</sup> DRJSCS, *Panorama de l'animation sociale. Un mot, des réalités, Etude menée sur la région Rhône Alpes*, 2010-2013.

<sup>16</sup> États généraux du social. *Plan d'action en faveur du travail social et du développement social*, 2016.

<sup>17</sup> Numa Murard « Epilogue : l'amicale de la philanthropie salariée », in Ion Jacques, *Travail social en débat*, Paris, La Découverte, 2005, p. 251-252.

<sup>18</sup> DREES, *op. cit.*, p. 3.

<sup>19</sup> Les effectifs concernant les assistant(e)s de service social s'élevaient à plus de 36 000 dans les années 1990. Cf. Jean-Noël Chopart (dir.), *Les mutations du travail social, Dynamiques d'un champ professionnel*, Paris, Dunod, 2000, p. 17.

actifs dans le monde médical et médicosocial<sup>20</sup> auprès de personnes malades, handicapées, âgées, de jeunes déficients éventuellement placés. Ils sont également mobilisés auprès des jeunes<sup>21</sup> surtout dans les cités sensibles, auprès des publics en situation d'extrême précarité dont les migrants, etc. En termes d'institutions, il s'agit par exemple d'emplois en maisons de retraite, en centres d'accueil des demandeurs d'asile (CADA), en hôpital, en ITEP ou en MECS, en établissements pour personnes handicapées, en centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), en foyers de jeunes travailleurs. Ils sont implantés massivement dans les collectivités territoriales et certains travaillent avec ou dans des services de prévention spécialisée et en relation avec des maisons départementales de la solidarité, entre autres.

Le questionnement peut donc s'établir à deux niveaux : comment les orientations actuelles des politiques publiques participent-elles à la redistribution des légitimités professionnelles, de quelles façons et quels en sont les impacts sur l'ASSC ? Ou bien comment les professionnels de l'ASSC se saisissent-ils des référentiels en vogue (participation, *empowerment*, autonomie, liens intergénérationnels, accompagnement, parcours...) et selon quelles nouvelles collaborations (ou tensions) avec les autres professionnels du travail social ?

Autrement dit, à l'heure où le « partenariat », la « pluri-professionnalité » et la « pluri-disciplinarité » sont les mots-clés de l'action sociale, comment l'animation sociale et socioculturelle (re)compose-t-elle ses bases de connaissance, ses missions, ses savoir-faire et ses territoires d'action avec les autres professions sociales et socioéducatives, et réciproquement ?

**Ce colloque prend sa place à l'UPEC où de nombreuses formations sont dédiées au travail social et à l'intervention sociale au sein de ses différentes composantes.**

**Il correspond aussi à un anniversaire : le département « Carrières sociales » de l'IUT Sénart/ Fontainebleau fête ses 10 ans d'existence !**

Le colloque se déroulera sur deux sites :

Le 12 octobre à Créteil.

Le 13 octobre à l'IUT de Sénart, rue Georges Charpak, 77127 Lieusaint, (RER D, Lieusaint-Moissy).

---

<sup>20</sup> Philippe Segrestan, « Quels devenir pour l'« animation sociale » ? », *VST - Vie sociale et traitements*, 2011, n° 109, p. 125-131. Alain Langlacé, *Animateur dans le secteur social et médico-social*, ASH, 2009. Bernard Hervy, Richard Vercauteren, *Animateur et animation sociale avec les personnes âgées*, Toulouse, Erès, « Pratiques gérontologiques », 2011.

<sup>21</sup> C'est le cas notamment des animateurs en charge de la jeunesse. Cf. Véronique Bordes, « La place des animateurs au sein de l'intervention sociale : quelle formation pour quelles missions ? », *Pensée plurielle*, 2007/2, n° 15, p. 101-109.

**Les propositions de communication comprendront 6 000 signes au maximum.**

Elles pourront concerner soit directement un secteur de l'ASSC pour montrer ses formes d'évolution dans le champ du travail social, soit l'un des domaines professionnels ou institutionnels du travail social et de l'intervention sociale pour en analyser les interactions avec l'ASSC.

Lors du colloque, une diversité des approches et des disciplines sera bienvenue. Les communicant.e.s pourront opter pour l'entrée analytique de leur choix : politiques publiques, institutions, division du travail, rapports sociaux professionnels genrés, étude des écrits, etc., à partir de la sociologie, de l'anthropologie, de l'ethnologie, de la sociohistoire, des sciences de l'éducation...

A l'issue du colloque, les contributions pourront ensuite donner lieu à une publication (ouvrage collectif ou revue scientifique spécialisée).

Les **propositions de communication** devront être envoyées par courriel **au format rtf** avant le **15 juillet 2017** aux deux adresses suivantes : Francis Lebon <[francis.lebon@u-pec.fr](mailto:francis.lebon@u-pec.fr)> et Michèle Becquemin <[michele.becquemin@u-pec.fr](mailto:michele.becquemin@u-pec.fr)>.

Elles devront comprendre :

- le titre de la communication,
- nom, prénom, coordonnées, statut, institution, courriel de(s) l'auteur(e-s)
- la problématique générale de la communication,
- la méthodologie et les données utilisées ou le terrain investi,
- les principaux résultats (ou l'état d'avancement et les résultats attendus),
- cinq mots clés.

### Comité scientifique

Jean-Sébastien Alix (IUT Lille, CeRIES, CADIS-EHESS)

Michèle Becquemin (IUT Upec, LIRTES)

Jérôme Camus (IUT Tours, CITERES)

Manuel Boucher (IRTS-IDS Normandie, LERS, CADIS-EHESS)

Dominique Bodin (Espé Créteil, LIRTES)

Sarra Chaïeb (IUT Upec, LIRTES/, DynamE)

Michel Chauvière (CNRS, CERSA)

Claire Cossée (SESS, Upec, LIRTES)

Catherine Delcroix (Université de Strasbourg, DynamE)

Nicolas Divert (SESS Upec, LIRTES)

Françoise F. Laot (Université de Reims, Cérep)

Francis Lebon (SESS, Upec, LIRTES)

Emmanuel de Lescure (Paris Descartes, Cerlis)

Hakima Mounir (SESS, Upec, LIRTES)

Jean-Luc Richelle (IUT Bordeaux, Passages)

Thomas Sauvadet (IUT Upec, LIRTES)

Delphine Serre (Paris Descartes, Cerlis)



## Calendrier

Réception des propositions de communication	<b>15 juillet 2017</b>
Sélection des propositions de communication	<b>avant le 30 juillet 2017</b>
Réception des textes de communication	<b>15 septembre 2017</b>
Déroulement du colloque	<b>12 et 13 octobre 2017</b>

**Organisé par** le Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche sur les Transformations des pratiques Educatives et des pratiques Sociales (Lirtes, EA 7313), l'UFR Sciences de l'éducation et sciences sociales – Sciences et techniques des activités physiques et sportives (SESS-STAPS) et l'Institut universitaire de technologie (IUT) de Sénart Fontainebleau de l'Université Paris Est Créteil (UPEC).

**Comité d'organisation :** Dominique Argoud, Anne-Cécile Bégot, Sarra Chaieb, Claire Cossée, Nicolas Divert, Alain Langlacé, Francis Lebon, Hakima Mounir, Anne-Claudine Oller, Bruno Rémy, Pierrine Robin, Thomas Sauvadet.

**Avec le soutien** du Réseau thématique « sociologie du monde associatif » de l'Association française de sociologie (AFS-RT35), du Réseau Universitaire des Formations du Social (RUFS), de la fondation Infa.

